

Fiche-conseil

Engagement des Survivant(e)s

d'Exploitation, d'Abus et de Harcèlement Sexuels (EAHS)



RESOURCE
& SUPPORT
HUB



Cette fiche-conseil donne un accès rapide aux informations concernant les bonnes pratiques à suivre lors de l'engagement de survivant(e)s d'EAHS dans l'élaboration des politiques.¹ On y trouve une liste de points essentiels à considérer et une liste de questions que les organisations devraient se poser lorsqu'elles collaborent avec des survivant(e)s.

Les survivant(e)s peuvent contribuer de manière significative à l'élaboration des politiques concernant l'exploitation, l'abus et le harcèlement sexuels (EAHS). Toutefois, pour que cet engagement soit positif, les responsables des politiques doivent agir de manière responsable et appropriée pour s'assurer que la voix des survivant(e)s soit entendue sans leur causer davantage de préjudices.

Pourquoi impliquer les survivant(e)s ?

- ✓ Les organisations ont la responsabilité morale et éthique de prendre au sérieux les opinions et les expériences des survivant(e)s
- ✓ En raison des expériences qu'elles ont vécues, les survivant(e)s sont des expert(e)s : ils/elles savent donc mieux que quiconque ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas
- ✓ L'implication des survivant(e)s dans la politique et le changement peut les aider à se sentir valorisés et contribuer à leur rétablissement
- ✓ L'engagement des survivant(e)s permet de s'assurer que le travail est pertinent et efficace
- ✓ Le personnel et les organisations auront un rôle plus utile s'ils/elles voient l'EAHS en adoptant le point de vue d'un(e) survivant(e)

Quand éviter d'impliquer les survivant(e)s ?

- ✗ Lorsque les survivant(e)s sont encore exposé(e)s à un risque immédiat provenant de l'auteur(s) de l'EAHS
- ✗ Lorsque votre organisation ne possède pas de politiques ni de procédures adéquates pour protéger les survivant(e)s et les dénonciateurs/dénonciatrices d'EAHS durant et après leur engagement
- ✗ Lorsque l'engagement porte préjudice aux survivant(e)s ou les met à risque de subir un préjudice de la part des auteurs d'EAHS, des communautés ou des gouvernements (par exemple des répercussions pour avoir pris la parole tel que l'emprisonnement ou la perte de leur statut légal)
- ✗ Lorsque l'engagement n'est pas centré sur les survivant(e) et qu'il ne bénéficie qu'à l'organisation
- ✗ Lorsque votre organisation n'a pas l'intention d'essayer de mettre en œuvre les recommandations des survivant(e)s

Définitions utiles :

Approche centrée sur les survivant(e)s : Approche qui veille à ce que la prévention et la réponse ne soient pas discriminatoires et qui respecte et priorise les droits, besoins et souhaits des survivant(e)s, y inclu les groupes qui sont particulièrement à risque d'EAHS ou qui pourraient en être les cibles.²

Approche menée par les survivant(e)s : Approche qui équipe et renforce les capacités des survivant(e)s pour leur permettre d'assumer un rôle de leader dans leur propre vie et dans la lutte contre les formes d'abus ou d'exploitation qu'ils/elles ont subies et surmontées.³

Approche tenant compte des traumatismes : Approche qui reconnaît les lourdes conséquences des traumatismes et qui comprend des voies de guérison potentielles. Ceci inclus la reconnaissance des signes et symptômes de traumatismes ; la pleine intégration des connaissances sur les traumatismes dans les politiques, procédures et pratiques et la recherche active à éviter de nouveaux traumatismes.⁴

Le tableau ci-dessous est destiné à aider les organisations à planifier l'engagement des survivant(e)s. Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive, mais d'un guide de réflexion sur les implications de l'engagement des survivant(e)s.

Créer un milieu sécurisé et accessible



Assurez-vous que des mesures de sauvegarde adéquates sont en place pour les survivant(e)s et les dénonciateurs/dénonciatrices. Vos politiques et vos procédures de sauvegarde sont-elles récentes et pertinentes ? Disposez-vous d'une procédure de soutien aux survivant(e)s en cas de divulgation pendant ou après l'engagement ?

Veillez à ce qu'un plan de protection soit mis en œuvre. Avez-vous effectué une évaluation du risque lié à l'engagement ? Avez-vous collaboré avec les survivant(e)s, le personnel et les facilitateurs pour développer des plans de sécurité individuels pendant et après l'engagement ?

Assurez-vous qu'un soutien aux survivant(e)s soit disponible en cas de besoin au cours de la consultation. Quels sont les services requis ? Qui avez-vous besoin de contacter ou avec qui faut-il travailler en réseau ? Avez-vous songé à des mesures spéciales pour les enfants ? Avez-vous envisagé la manière dont les services seront payés ?

Veillez à ce que l'environnement soit accessible et inclusif. Comment intégrez-vous les survivant(e)s provenant de différentes régions et milieux ? Comment aidez-vous les survivant(e)s à accéder au transport vers le lieu de rendez-vous ? Comment aidez-vous les parents avec la garde d'enfants, les personnes vivant avec handicap ou d'autres groupes à s'impliquer ?

Garantissez la confidentialité et l'anonymat. Les survivant(e)s risquent-ils/elles d'être identifié(e)s au cours de l'engagement ? Rendez-vous anonyme tout travail effectué et retirez-vous tous les éléments relatifs aux expériences personnelles qui permettraient une identification ?

Engagement avec sensibilité, compréhension et réflexion



Les procédures doivent être conçues et dirigées par les survivant(e)s. Avez-vous pensé à la façon dont les survivant(e)s peuvent diriger et prendre part à la conception de l'engagement, de la politique et des programmes de façon à ne pas subir davantage de préjudice ? Avez-vous demandé aux survivant(e)s quelles méthodes fonctionnaient pour eux/elles ?

Veillez à obtenir un consentement éclairé pour tout engagement et pour toutes images, citations ou travail écrits utilisés. Avez-vous expliqué les conséquences de l'engagement et avez-vous expliqué le consentement d'une manière compréhensible pour les survivant(e)s ? Leur avez-vous expliqué qu'ils/elles peuvent mettre fin à leur engagement à tout moment ? Avez-vous expliqué de quelle façon les images, les citations et les écrits seront utilisés et qui les verra ? Y aurait-il des éléments qui seront mis en ligne ou imprimés dans un document public ?

Soyez clair, honnête et établissez des attentes réalistes. Êtes-vous réaliste quant à ce que vous pouvez accomplir avec les ressources dont vous disposez dans les délais fixés ? Êtes-vous clair quant aux attentes de l'engagement ? Le/la survivant(e) connaît-il/elle bien votre rôle et ses limites éventuelles ? Avez-vous indiqué que vous alliez téléphoner, envoyer un SMS ou transmettre des informations ? Si c'est le cas, veillez à le faire.

La communication devrait être claire et amicale avant et après la procédure. Les survivant(e)s se sentent-ils/elles à l'aise lors des échanges ? Avez-vous expliqué la procédure, son déroulement et tout suivi nécessaire ? Votre voix et votre langage corporel sont-ils amiables ? Avez-vous réfléchi à vos propres idées préconçues et préjugés et à la manière dont ils peuvent affecter vos échanges avec les individus ?

Offrez différentes options aux survivant(e)s pour qu'ils/elles puissent choisir la manière dont ils/elles veulent s'impliquer. Avez-vous pensé à différentes façons d'impliquer les survivant(e)s (travail écrit, audio, expression artistique, etc.) ? Les survivant(e)s comprennent-ils/elles les différentes options et les différents rôles ou contributions qu'ils/elles peuvent avoir ?

Ressources et flexibilité



Soyez réaliste quant aux personnels et aux délais nécessaires pour l'engagement des survivant(e)s. Disposez-vous d'un nombre suffisant de travailleurs qualifiés pour soutenir l'engagement des survivant(e)s, particulièrement lors du travail avec les enfants ou les personnes vivant avec handicap ? Avez-vous établi un plan d'urgence en cas d'imprévus ? Par exemple, que se passe-t-il si un(e) survivant(e) se désiste à la dernière minute, mais qu'il/elle souhaite s'impliquer ? Pouvez-vous planifier une nouvelle séance ?

Tenez compte du coût relatif à l'engagement. Fournissez-vous des repas au cours de l'engagement ? Existe-t-il des frais relatifs au lieu de réunion ? Avez-vous besoin d'un espace dédié aux pauses ou aux discussions en petits groupes ? Avez-vous besoin de traducteurs ?

Offrez une compensation financière aux survivant(e)s pour leur expertise. Payez-vous les survivant(e)s pour leur temps ? Remboursez-vous les frais de déplacement et d'hébergement (les survivant(e)s pourraient en avoir besoin pour se rendre au lieu de rendez-vous) ? Offrez-vous des services de garde d'enfants ou en remboursez-vous ces frais ?

¹ Cette fiche-conseil est une adaptation d'un rapport écrit pour le Resource and Support Hub : RSH (2020) Best practice in engaging survivors of sexual exploitation, abuse and sexual harassment (SEAH). <https://safeguardingsupporthub.org/best-practice-engaging-survivors-sexual-exploitation-abuse-and-sexual-harassment>

² Boezio, G., n.d. Landmark UN Security Council Resolution 2467 (2019) strengthens justice and accountability and calls for a survivor-centered approach in the prevention and response to conflict-related sexual violence, 29 avril 2019. Nations Unies https://slavefreetoday.org/journal_of_modern_slavery/v2i1a2_Rise_Unite_Support_Doing_No_Harm_in_the_AntiTrafficking_Movement_countryman_roswurm.pdf

³ Countryman-Roswurm, K. (2015). Rise, unite, support: Doing "no harm" in the anti-trafficking movement. Slavery Today Journal: A Multidisciplinary Journal of Human Trafficking Solutions, 2, 1. URL

https://slavefreetoday.org/journal_of_modern_slavery/v2i1a2_Rise_Unite_Support_Doing_No_Harm_in_the_AntiTrafficking_Movement_countryman_roswurm.pdf

⁴ Mentalhealth.org (2015) Trauma-Informed Approach and Trauma-Specific Interventions. Consulté le 8/4/20 URL <https://www.mentalhealth.org/get-help/trauma#:~:text=Recognizes%20the%20signs%20and%20symptoms,actively%20resist%20re%2Dtraumatization.%22>